Transmettre avec le Repertoire Depart Installation

Exploitant(e)s vous recherchez un repreneur ou un associé, le conseiller RDI vous accompagne.

UNION EUROPEENNE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Le Répertoire Départ Installation

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

Vous êtes concerné !

Vous êtes à la recherche d'un repreneur ou d'un associé,
le Répetoire Départ Installation vous appuie dans vos démarches.

NOS CONSEILLERS sont à vos côtés pour vous aider à concrétiser votre projet de transmission ou d'association.

Le RDI, comment ça marche ?

4 étapes pour rencontrer des candidats :

1

Je rencontre un conseiller pour m'aider à définir mon offre d'exploitation ou d'association.

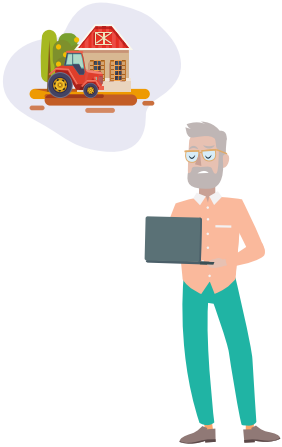

2

Dès validation de l'annonce à diffuser, mon insciption au RDI est effective : la recherche d'un repreneur ou d'un associé peut alors démarrer, dans le respect de la confidentialité. Mon offre sera diffusée sur le site internet avec mon accord.

Suivant vos besoins différents niveaux d'accompagnement sont proposés.

Le site web RDI

Pour retrouvez facilement un repreneur ou associé :

Avec votre accord, votre offre d'exploitation est diffusée de manière anonyme sur le site :
www.repertoireinstallation.com

Les candidats ont ainsi accès aux offres

Pour avoir plus de précisions, les candidats peuvent contacter en ligne le conseiller référent.

3

Le conseiller me met en relation avec des porteurs de projet en veillant à l'adéquation des projets de chacun.

4

Je rencontre le ou les candidat(s) intéressé(s) par mon offre lors de la mise en relation avec le conseiller RDI.

Retrouvez les offres sur www.repertoireinstallation.com

Le RDI est un service public national mis en œuvre dans chaque département par les Chambres d'agriculture.

Pour tout renseignement

rdi@haute-vienne.chambagri.fr

Pôle Installation - Transmission
05 87 50 42 33

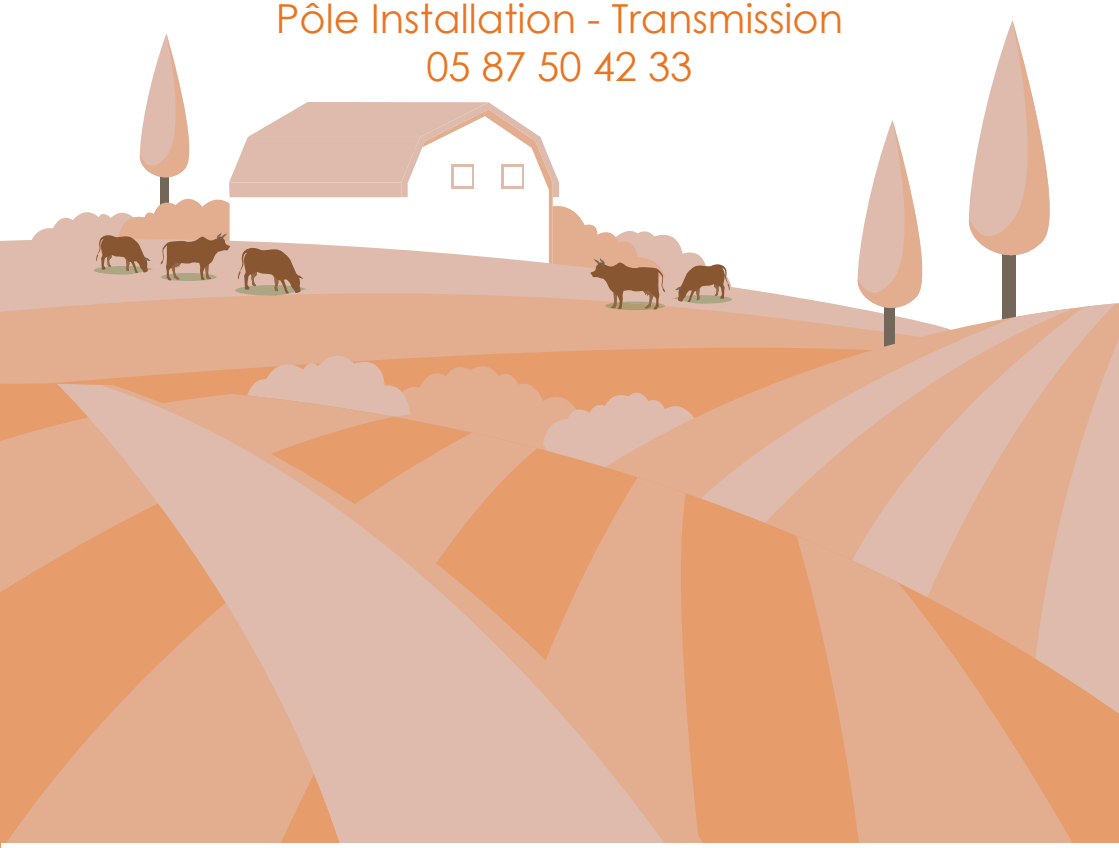

UNION EUROPEENNE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Répertoire Départ Installation

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE